[45]

Madame Christel TARTRAU 46, route de la Bâtissière 45130 MEUNG SUR LOIRE

Meung sur Loire, le 13 décembre 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur Enquête publique relative au Parc Départemental des Courtils des Mauves

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite vous faire part des points suivants :

J'habite la maison juste en face de l'entrée (et sortie), rue de la Bâtissière, sujet de ladite enquête publique.

Je suis, par conséquent, bien placée pour faire le constat de l'utilité de ce passage.

1/ Quand celui-ci était ouvert j'ai pu constater que très peu de personnes empruntait ce passage (moins d'une vingtaine par mois). Les seules personnes l'empruntant étant des personnes de la rue, souhaitant faire déféquer leur chien sur le chemin de la promenade. D'ailleurs, si ces derniers ne faisaient pas sur la promenade, les animaux se soulageaient devant mon portail, ou sous ma boîte aux lettres.

Depuis la fermeture, je constate qu'il n'y a plus de crottes intempestives devant ma propriété.

2/ De plus, à la tombée de la nuit, ce passage (très à l'abri des regards) était fréquenté par des gens peu recommandables (drogués, dealeurs, voleurs...). Il faudrait que la passerelle traversant la Mauves soit retirée, et ce passage refermé afin de les faire partir.

3/ Il y a quelques années, un voisin s'est fait cambrioler. Les voleurs sont passés par le chemin qui longe les Mauves. Une nuit, la chienne de mes voisins d'en face (dont la propriété borde la Mauves) s'est mise à aboyer, faisant penser qu'un rôdeur trainait dans les Prés. Ces aboiements m'ont réveillée. J'ai allumé la lumière, et, en regardant par la fenêtre, j'ai vu une silhouette s'enfoncer dans le passage, en direction de la promenade.

4/ Je ne comprends pas pourquoi la Mairie a fermé la promenade bien en amont du passage fermé. En effet, aujourd'hui, on ne peut que faire la promenade de l'entrée principale à la sortie Nord, alors qu'il serait possible d'effectuer une boucle dans les Prés.

5/ La route de la Bâtissière étant relativement étroite et la promenade n'ayant pas de parking, il m'est arrivé de constater que des véhicules se garaient le long de ma propriété pour y accéder.

En conclusion, ce passage n'est pas d'utilité publique. Nous sommes beaucoup plus tranquilles, maintenant qu'il est fermé. Les promeneurs peuvent utiliser les 3 autres entrées/sorties, et la Commune peut ouvrir la boucle dans les Prés pour satisfaire tout le monde.

Enfin, le droit de propriété est important, et il ne faut pas le bafouer inutilement.

OF HOUL

Fait en double exemplaire, dont un sera daté et signé par le Commissaire enquêteur avant de m'être remis